

# CONVOCATION

L'an deux mil quinze et le 02 avril, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour vendredi dix avril 2015 à 20h, salle de la mairie.

Le Maire,

---

## Séance du 10 avril 2015

\*\*\*\*\*

(Compte rendu approuvé par la séance du Conseil Municipal en date du 05 juin 2015)

L'an deux mille quinze, le dix avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Frédéric DUPLÉIX

**Absents/Excusés** : M. Julien MOURLON, qui a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX ; M. Jacques GALLAND, qui a donné pouvoir à M. Pascal REDON ; M. Rodolphe MARTIN

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie BERTAND

### 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 06 mars 2015

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente du Conseil Municipal. Monsieur le Maire le soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Le compte rendu est adopté.

### 2) Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2014 (inchangés par rapport à 2013) :

- taxe d'habitation : 5,63 %
- taxe foncière/propriétés bâties : 6,75 %
- taxe foncière/propriétés non bâties : 46,06 %

Il propose de ne pas les modifier et soumet ces taux à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Les trois taux d'imposition inchangés sont approuvés.

### 3) Vote des budgets 2015

Monsieur le Maire rappelle que : sont soumis à des votes distincts, d'une part, le budget principal et, d'autre part, le budget annexe « atelier » (bâtiment loué à la société Codechamp) ; chacun de ces deux budgets est voté

par chapitres ; les sommes sont arrondies à l'euro ; les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

- **Budget principal** :

**Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	83 471.00 €	Atténuations de charges :	2 000.00 €
Charges de personnel :	37 100.00 €	Produits des services :	2 304.00 €
Autres charges de gestion courante :	14 900.00 €	Impôts locaux :	46 000.00 €
Charges financières :	500.00 €	Dotations :	77 696.00 €
		Autres produits de gestion courante :	13 500.00 €
Virement à la section d'investissement :	70 159.00 €	Produits exceptionnels :	5 500.00 €
		Résultat reporté de 2014 :	59 130.00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>206 130.00 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement :</b>	<b>206 130.00 €</b>

**Investissement :**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2014 :	5 000.00 €	Restes à réaliser 2014 :	7 870.00 €
Déficit d'investissement 2014 :	24 888.00 €	Excédent de fonctionnement 2014 capitalisé :	22 018.00 €
Opérations d'équipement :	172 170.00 €	Subventions d'équipement :	89 100.00 €
<i>Op. 11 « Terrains » :</i>	<i>100.00 €</i>	FCTVA :	22 441.00 €
<i>Op. 12 « Achat de matériels »</i>	<i>1 950.00 €</i>	Virement de la section de fonctionnement :	70 159.00 €
<i>Op. 13 « Travaux de voirie »</i>	<i>50 100.00 €</i>		
<i>Op. 14. « Salle polyvalente »</i>	<i>41 520.00 €</i>		
<i>Op.15 « Eglise »</i>	<i>6 500.00 €</i>		
<i>Op.16 « Aménagement du bourg »</i>	<i>72 000.00 €</i>		
Emprunts et cautionnements :	10 030.00 €	Emprunts et cautionnement :	500.00 €
<b>Total dépenses d'investissement :</b>	<b>212 088.00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement :</b>	<b>212 088.00 €</b>

Monsieur le Maire présente chacune des prévisions de recettes et de dépenses figurant dans l'état détaillé transmis aux membres du Conseil municipal à l'appui de la convocation (voir pièce jointe au présent compte rendu).

M. Alain GRASS, premier adjoint, précise, s'agissant de la section d'investissement, que ce budget, ambitieux, a été élaboré en fonction des besoins mais aussi des recettes que la Commune est susceptible de percevoir, avec trois investissements principaux :

- en premier lieu, **le chauffage de la salle polyvalente** :  
 . installé il y a une vingtaine d'années, son remplacement est rendu indispensable par des dysfonctionnements répétés et de plus en plus difficilement et coûteusement réparables (même s'il n'y pas eu de panne ces derniers temps, mais jusqu'à quand ?) ;

. une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR), a été demandée et accordée ; le taux de subvention obtenu est supérieur à la demande de la Commune : 50 % pour un montant des travaux de 32 200 € HT, au lieu des 40 % sollicités ; une demande de subvention complémentaire de 6 440 € a été adressée au Département qui n'a pas encore répondu ;

- en deuxième lieu, les **travaux de voirie** :

. une subvention de l'Etat, également au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR), a été demandée et accordée, d'un montant de 4 500 €, pour le principal chantier prévu, la réfection de la chaussée de la VC n°1, du cimetière au carrefour avec la RD 39.

- en troisième lieu, la première tranche des **travaux de l'aménagement du bourg** :

. ce programme fait suite à l'étude d'aménagement du bourg. La première tranche concerne la réfection de la place (nord) de l'église et la part communale (voir point 4 ci-après) de l'accès de l'école, de la mairie et de la salle des associations pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;

. un dossier de demande de financement a été présenté dans le cadre du contrat de cohésion territoriale, en liaison avec les services de l'Etat, le Pays Combrailles en Marche et le département.

Concernant l'endettement de la Commune (81.376 € de capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2015), Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 5 emprunts :

- un emprunt de 117.000 € auprès du Crédit Agricole, 2004-2024, taux d'intérêt variable de 0,725 %/an en 2014, capital restant dû : 65.376 € ;
- quatre emprunts de 8.000 € chacun auprès du Département, 10 ans (échéances 2015, 2017, 2021 et 2024), sans intérêt.

Après diverses questions et échanges, Monsieur le Maire soumet le budget principal à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour	Contre	Abstention
8	0	2
		Pascal REDON Jacques GALLAND

Le budget principal est approuvé.

- **Budget atelier** :

**Fonctionnement** :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	1 518.00 €	Autres produits de gestion courante :	4 800.00 €
Autres charges de gestion courante :	5 005.00 €	Résultat reporté de 2014 :	1 723.00 €
Total dépenses de fonctionnement :	6 523.00 €	Total recettes de fonctionnement :	6 523.00 €

**Investissement :**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	14 441.00 €	Excédent d'investissement 2014 :	14 441.00 €
<i>Travaux Divers :</i>	<i>4 441.00 €</i>		
<i>Parking Codechamp :</i>	<i>10 000.00 €</i>		
Emprunts et cautionnements :	350.00 €	Emprunts et cautionnement :	350.00 €
Total dépenses d'investissement :	14 791.00 €	Total recettes d'investissement :	14 791.00 €

Depuis des années, les excédents annuels s'accumulent à la section d'investissement de ce budget annexe (14.441 € fin 2014). Ils y sont restés inutilisés au motif qu'ils devaient être consacrés à des dépenses d'investissement pour l'atelier. A la suite d'un accord trouvé par Monsieur le Maire avec le comptable public de la Commune (Trésorerie d'Auzances-Bellegarde), ces excédents vont pouvoir, en 2015, contribuer, à hauteur de 10.000 €, aux travaux de réfection de la place nord de l'église au titre du parking des employés de l'atelier.

Monsieur le Maire soumet le budget annexe « atelier » à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour	Contre	Abstention
8	0	2
		Pascal REDON Jacques GALLAND

Le budget annexe est approuvé.

**- Budget CCAS**

Le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) n'est pas utilisé. Le résultat est reporté d'année en année.

Il doit cependant faire l'objet d'une prévision budgétaire, à savoir pour 2015 :

- Recettes de fonctionnement : 120 € (correspond au résultat reporté de 2014) ;
- Dépenses de fonctionnement : 120 € (chapitre « charges à caractère général »).

Monsieur le Maire soumet le budget du CCAS à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Le budget du CCAS est approuvé.

**4) Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus en 2015 au titre de la première tranche de l'aménagement du bourg (voir point 3 ci-dessus) :

- **murets devant la mairie** : la Commune prend à sa charge la construction des murets de soutien de la rampe et de la plateforme d'accessibilité que la Communauté de Communes va réaliser dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité de l'école aux personnes

à mobilité réduite (PMR). La rampe et la plateforme desserviront à la fois l'école, les sanitaires de la mairie qui seront utilisés par l'école et donc la salle des associations (même accès), ainsi que la mairie ; l'architecte des bâtiments de France va être consulté sur le type de muret à retenir : en pierres non taillées ou avec un parement de pierres taillées, etc.

- **parking de la place nord de l'église** : il s'agit principalement du revêtement du sol du parking ; est envisagée la pose de dalles en polyéthylène (PEHD) remplies de gravier (la dalle, en matériau recyclé, permet le drainage mais retient le gravier).

Dès réception des devis, les demandes de subvention seront jointes au dossier déjà présenté dans le cadre des suites de l'étude de l'aménagement du bourg (voir point 3 ci-dessus).

## 5) Questions diverses :

### a) *réunion du SIVOM du 10 décembre 2014*

A la suite de la réunion tenue le 10 décembre 2014 par le comité syndical du SIVOM, M. Alain GRASS, premier adjoint, évoque les deux points suivants concernant plus particulièrement la Commune de Saint-Silvain-Bellegarde :

- **Collecte des recyclables** :

Le SIVOM projette, pour 2016, de mettre, à côté de chaque conteneur individuel d'ordures ménagères, un conteneur destiné à recueillir les recyclables. Ainsi les recyclables seraient ramassés comme les ordures ménagères.

Ce projet aurait plusieurs avantages : diminution du tonnage des ordures ménagères grâce à un meilleur tri et atténuation de la probable augmentation du coût de leur traitement ; facilitation des gestes de tri pour les habitants, qui n'auraient plus besoin d'aller au « point propre » pour les deux flux, d'une part celui des métaux - plastiques et, d'autre part, celui des cartons-briques alimentaires - journaux, magazines ; le mélange de ces deux flux étant possible, simplification pour les habitants, qui n'auraient plus qu'à déposer les recyclables en mélange dans les nouveaux conteneurs individuels destinés à les recevoir ; désormais, seule la collecte des verres se ferait en « point propre » (Point d'Apport Volontaire).

Le SIVOM souhaite connaître les préférences des conseils municipaux sur les deux possibilités ci-après qu'il a fait étudier pour mesurer l'impact sur le temps et les coûts de collecte :

#### Cas 1

Collecte des ordures ménagères durant une semaine, puis collecte des recyclables durant la semaine suivante, toute l'année (sauf dans les grands bourgs, où il y aurait quand même une collecte des ordures ménagères pendant la semaine des recyclables). Coût de la collecte totale : 340 000€.

#### Cas 2

Comme dans le cas 1, sauf pour les mois de juillet et août durant lesquels la collecte des ordures ménagères aurait lieu toutes les semaines. Coût de la collecte totale : 370 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à exprimer sa préférence. A l'unanimité, le Conseil se prononce en faveur du cas 2.

- **Déchetterie de Bellegarde-En-Marche**

Le SIVOM a proposé à la Commune de Bellegarde-en-Marche d'installer une benne, une fois par semaine, pour la collecte des déchets autres que ménagers (déchets verts, gravats, etc.). Le lieu d'installation de la benne reste à déterminer.

Il ressort de la discussion qui suit que le Conseil Municipal de Saint-Silvain estime, pour sa part, que le site de Varillas (ancienne décharge), propriété de la Commune de Bellegarde-en-Marche sur le territoire de la Commune de Saint-Silvain-Bellegarde, serait approprié, en y installant des bennes qui ne nécessitent pas de quai et en prévoyant la présence d'une personne durant le temps d'ouverture pour éviter les dépôts sauvages.

**b) Devis demandés au SIVOM**

Des devis ont été demandés au SIVOM pour différents travaux :

- **au Mont**

- o Curage fossé devant habitation MOLENDJIK : 100,00 € HT
- o Remise en forme d'un chemin communal : 467,25 € HT

Ces travaux sont liés à l'activité agricole qui a entraîné des accumulations de boue sur la chaussée, les accotements et dans les fossés. M. Jean-Marie BERTRAND et Mme Michèle ALOUCHY font observer que des cas analogues existent ailleurs dans la Commune et suggèrent de voir avec les agriculteurs de la Commune comment prévenir et, sinon traiter, au mieux les conséquences sur les voies publiques.

- **à Sannegrand/mur de soutènement en bordure du chemin public bordant la parcelle AM 86**

Le SIVOM propose de détruire le mur existant et de lui substituer des blocs d'enrochement. Coût des travaux : 9 241,20 € TTC.

Cette solution apparaît excessivement onéreuse. Une alternative préférable consisterait à redresser légèrement le chemin à cet endroit en acquérant la bande de terrain nécessaire auprès des propriétaires des parcelles bordant le côté opposé du chemin (AM 123 et AM 125).

- **sur le terrain communal/terrain de pétanque**

Le SIVOM propose d'aménager le terrain de pétanque pour un montant de 1 927,20 € TTC.

Le Conseil Municipal estime ce montant trop élevé et souhaite que d'autres solutions, moins onéreuses, soient recherchées (par exemple, avec l'entreprise SIMONET, qui va effectuer la nouvelle tranche de l'aménagement du chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts).

- **à Chez Lucet/récupération de pierres**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur BECKER est d'accord pour donner à la Commune les pierres de la grange écroulée dont il est propriétaire au village de Chez Lucet, à charge pour la Commune de faire son affaire de la démolition restant à effectuer et du transport des pierres.

Le devis du SIVOM, d'un montant de 4 560,00 € TTC, est estimé trop élevé ; d'autres solutions doivent être recherchées (par exemple, aussi avec l'entreprise SIMONET).

***c) Pont (Est) des Barris***

Des trous se forment dans la chaussée et le parapet a besoin d'être repeint. L'agent communal pourra effectuer les travaux nécessaires.

***d) Chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts/Enquête publique***

L'enquête publique portant sur la fin de l'élargissement du chemin est terminée depuis le 16 mars dernier, et le commissaire enquêteur a rendu son rapport (favorable, sans observation). Le Conseil Municipal en sera saisi lors de sa prochaine réunion (un délai de deux mois après l'ouverture de l'enquête publique doit s'écouler avant que le Conseil Municipal délibère sur les conclusions de l'enquête).

***e) Vente de la parcelle AM 199 appartenant à la section de commune de Sannegrand***

Le géomètre fera le bornage de la parcelle jeudi 16 avril 2015. Ensuite, l'acte de vente sera rédigé.

***f) Vente de la parcelle AM 5 appartenant à la section de commune de Sannegrand***

Les électeurs de la section de commune de Sannegrand vont être convoqués prochainement afin de se prononcer sur ce projet de vente.

La séance est levée à 22h.

Le secrétaire,

Le Maire,

Jean-Marie BERTRAND

Alain BUJADOUX